



INFORMATIONS OFFICIELLES DE LA MUNICIPALITE

JUIN 2023

OBJETS	COMMUNICATIONS
Séance du 5 juin 2023	
Administration	La Municipalité a vendu le scooter communal qui sera remplacé par un nouveau véhicule utilitaire qui doit encore passer l'expertise.
Routes	La Municipalité prend acte de la fermeture de la route Vulliens-Bressonnaz, RC 628, dès le 5 juin en raison de travaux entrepris par l'Etat de Vaud.
Routes La Tuayre	La Municipalité a délivré le permis de construire pour le remplacement des conduites d'évacuation des eaux de chaussée de la RC 628 au contour de Seppey, après mise à l'enquête publique.
Eau	La Municipalité a adjugé le remplacement d'une pompe hors d'usage au pompage du Crottet.
Forêts	La Municipalité a adjugé une coupe de bois à la Tuayre

Séance du 12 juin 2023

Naturalisation	La Municipalité a auditionné un candidat français à la naturalisation suisse
Cimetière	La Municipalité a donné son accord pour la pose d'un monument cinéraire.
Paroisse	La Municipalité a reçu le programme des cultes pour le 2 ^{ème} semestre 2023. Culte à Vulliens le 12 novembre 2023.
Constructions	La Municipalité a délivré le permis de construire pour le prolongement du couvert de la grande-salle.
Transports	La COREB a fait déposer 3 vélos électriques Pick-e-Bike, aux arrêts des transports publics du centre du village et à Praz-Botsard. Leur utilisation se fait par inscription.
Bâtiments	La Municipalité a acquis 2 tables en bois avec bancs pour remplacer celles usées sous le tilleul de la grande-salle et à l'étang.
Police	La Municipalité a donné son accord pour la manifestation du Trial des 26 et 27 août 2023.
Police	La Municipalité a pris acte de l'autorisation préfectorale pour le tir ou la capture des corneilles noires et corbeaux freux.

Séance du 19 juin 2023

Transports publics	La Municipalité a adjugé la pose d'un banc supplémentaire dans l'abribus du Corria
Forêts	La Municipalité a adjugé la coupe de réalisation à la Province.
Eau Parcelle n° 45	La Municipalité a autorisé une prise d'eau à la borne hydrante avec facturation de la location du compteur + l'eau consommée.
Eau	La Municipalité, en accord avec la DGMR, a décidé du remplacement de la conduite communale d'eau sous pression à Bressonnaz, dans le cadre des travaux sur la RC 628.
SDIS Bornes hydrantes	Conformément au contrat passé l'année dernière, la maison Hinni a effectué l'entretien de toutes les BH de la commune.
Constructions Parcelle n° 27	La Municipalité a accordé une dispense d'enquête publique pour l'installation d'un poêle à bois et création d'un canal de fumée en cuivre en toiture ouest, avec l'approbation des voisins.
Police	La Municipalité a pris acte de la délivrance, par le Département de l'économie, de l'innovation, de l'emploi et du patrimoine, d'une licence pour un débit de boissons alcooliques à l'emporter à l'enseigne de la brasserie The Drunk Cat Brewery JM Duvaud.

Police	<p>La Municipalité décide des sanctions suivantes pour les infractions aux mises à ban dans la commune :</p> <ul style="list-style-type: none">- 1^{ère} fois : avertissement- 1^{ère} sanction : amende CHF 40.- + frais administratifs (CHF 30.-)- 1^{ère} récidive : amende CHF 80.- + frais administratifs (CHF 30.-)- 2^{ème} récidive et suivantes : amende CHF 160.- + frais (CHF 30.-)
--------	---